

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DE M^{ME} CHRISTIANE PELCHAT, PRÉSIDENTE
CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME**

**L'IMPACT DU DROIT DE VOTE DES QUÉBÉCOISES
ET L'IMPORTANCE D'UNE REPRÉSENTATION ÉQUITABLE DES FEMMES EN POLITIQUE**

**À L'OCCASION DE LA TABLE RONDE
SUR LE 70^E ANNIVERSAIRE DU DROIT DE VOTE DES FEMMES**

ORGANISÉE PAR FESTIV'ELLES

**MONTRÉAL
LE 24 SEPTEMBRE 2010**

Allocution - Table ronde 70e ann. Festiv'Elles

Notes allocution L'impact du droit de vote des Québécoises et l'importance d'une représentation équitable des femmes en politique à l'occasion de la Table ronde sur le 70e anniversaire du droit de vote des femmes organisée par Festiv'Elles.

Date de Publication: 2011-10-04

Auteur : Conseil du statut de la femme

Plan

1. Où en sont les femmes en politique aujourd'hui?

- 1.1. Le discours ambiant nous laisse croire que l'égalité est atteinte et qu'il suffit aux femmes de « vouloir pour pouvoir », alors qu'il faut lutter, changer les mentalités et exiger des actions concrètes pour corriger les effets de la discrimination systémique encore présents envers les femmes
- 1.2. Démonstration faite à l'aide des mesures prises dans le domaine de l'emploi

2. Pourquoi les femmes sont-elles encore sous-représentées?

- 2.1. Parce qu'elles subissent encore une discrimination silencieuse due au système organisé selon les valeurs et les principes du patriarcat
- 2.2. Portrait de la représentation des femmes dans les institutions décisionnelles

3. Quelles mesures devrait-on prendre pour favoriser l'intégration des femmes au pouvoir politique?

- 3.1. Les mesures prises jusqu'à maintenant sont insuffisantes pour permettre la représentation équitable des femmes en politique
- 3.2. La présence des femmes en politique est souhaitable
- 3.3. Les obstacles (culture des partis, disponibilité des femmes-mères-soutien de famille, etc.)
- 3.4. Les solutions (l'État, les partis politiques, les individus)

4. Conclusion

[Salutations d'usage]

1. Où en sont les femmes en politique aujourd'hui?

1.1 Le discours ambiant nous laisse croire que l'égalité est atteinte et qu'il suffit aux femmes de « vouloir pour pouvoir », alors qu'il faut lutter, changer les mentalités et exiger des actions concrètes pour corriger les effets de la discrimination systémique encore présents envers les femmes

Il y a 70 ans, les Québécoises ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité.

Pour y arriver, il leur a fallu une longue lutte. Il ne suffisait pas simplement de *vouloir*... **il fallait remettre en question une vision profondément ancrée de l'ordre établi, provoquer le changement des mentalités et revendiquer infatigablement ce droit.**

La structure de la société québécoise a longtemps été « basée sur l'infériorisation des femmes », sur leur confinement dans la sphère privée, sur « l'incapacité juridique des femmes mariées et la croyance sincère que les femmes n'avaient pas les capacités intellectuelles qui permettaient de comprendre les questions complexes comme le fonctionnement de l'État¹. »

En 1918, Henri Bourassa exprime dans *Le Devoir*, dont il est l'éditeur, la pensée largement répandue à cette époque :

« La différence des sexes entraîne la différence des fonctions sexuelles; et la différence des fonctions sexuelles crée la différence des fonctions sociales. [...] La principale fonction de la femme est et restera – quoi qu'en disent et quoi que fassent, ou ne fassent pas, les suffragettes – la maternité, la sainte et féconde maternité, qui fait véritablement de la femme, l'égale de l'homme et, à maints égards, sa supérieure. Or, la maternité exclut forcément les charges trop lourdes – le service militaire, par exemple – et les fonctions publiques. (Bourassa, cité dans Jean, 1974 : 197) »

M^{me} Dumont, dans son livre *Le féminisme québécois raconté à Camille*², mentionne :

« Les livres d'histoire disent que le Parti libéral a accordé le droit de vote aux femmes. Les livres d'histoire. Les femmes ont obtenu le droit de vote parce qu'elles l'ont réclamé avec persévérance pendant plus de 40 ans. »

¹ Conseil du statut de la femme, *Des partis et des femmes : pour une représentation équitable des femmes en politique – Mémoire sur le projet de loi 78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives*, [recherche et rédaction : Béatrice Farand et Christiane Pelchat], Québec, le Conseil, février 2010, 31 p.

² Micheline DUMONT, *Le féminisme québécois raconté à Camille*, Montréal, les éditions du remue-ménage, 2008, 247 p.

1918 : Les Canadiennes obtiennent le droit de vote après 36 ans de luttes
1940 : Les Québécoises obtiennent le droit de vote
1944 : Les Françaises obtiennent le droit de vote

Ce qu'il a fallu d'efforts à déployer pour **obtenir un droit aussi fondamental** témoigne parfaitement de la discrimination systémique dont les femmes sont l'objet.

Aujourd'hui, on pense – à tort – que les temps ont changé, que nos droits sont définitivement acquis et reconnus et qu'« *il suffit de vouloir pour pouvoir* ». Mais les apparences sont trompeuses... La discrimination se cache encore dans les fondements mêmes de la société. Des mesures particulières sont nécessaires pour corriger les inégalités dont les femmes sont victimes.

1.2 Démonstration faite à l'aide des mesures prises dans le domaine de l'emploi

Après avoir acquis le droit de vote (1940) et accédé à l'éducation et après que les femmes mariées aient recouvré leur pleine capacité juridique (1964), les Québécoises sont entrées massivement sur le marché du travail.

Dans cette sphère, elles ont obtenu du gouvernement la mise en place de mesures successives visant à favoriser l'équité et la représentation féminine dans divers secteurs du marché du travail.

Dates importantes concernant l'équité en emploi

- 1982** : **Amendement à la Charte des droits et libertés de la personne**
Programmes d'accès à l'égalité basés sur le concept de discrimination positive dans les M/O
- 1996** : **Adoption à l'unanimité de la Loi sur l'équité salariale**
Correction de la discrimination à l'égard des emplois à prédominance féminine
- 2000** : **Adoption de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics et modification à la Charte des droits et libertés de la personne**
Exigence de la Charte s'étend à tous les organismes des secteurs public et parapublic, aux municipalités, aux commissions scolaires et aux établissements publics de santé
- 2006** : **Adoption de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État**
Parité des conseils d'administration des 24 sociétés d'État d'ici 2011
- 2008** : **Amendement à la Charte des droits et libertés de la personne**
Inclusion au préambule de l'égalité entre les femmes et les hommes et ajout du mot « femme » à l'article 50.1

Chacune de **ces mesures législatives succédait à une remise en question de l'ordre établi, à un changement du système et à des revendications féministes.**

Et c'est grâce à ces mesures, notamment, que les femmes sont aujourd'hui plus présentes sur le marché du travail.

2. Pourquoi les femmes sont-elles encore sous-représentées?

2.1 Parce qu'elles subissent encore une discrimination silencieuse due au système organisé selon les valeurs et les principes du patriarcat

Constat :

Malheureusement, **le leurre des acquis cache une réalité moins édifiante : l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas encore atteinte et les femmes sont toujours et encore victimes de discrimination systémique!** Une discrimination sournoise dont trop de gens, des hommes surtout, s'accommodent.

Définition de l'égalité

Le Conseil considère que le droit à l'égalité entre les sexes, « c'est le droit égal de chacune et de chacun de faire ce qui est en sa puissance ». L'égalité est accomplie lorsque toute personne a « la possibilité de réaliser tous ses droits à la mesure de son propre potentiel et de contribuer à l'évolution culturelle, économique, politique et sociale de son pays, tout en bénéficiant personnellement de cette évolution ».

Définition de la discrimination

Il y a discrimination lorsqu'une personne est traitée différemment, désavantageusement, lorsqu'elle est exclue par une loi, une mesure, de façon directe ou indirecte, par rapport à un groupe de comparaison approprié, en raison de son sexe, et que cette distinction compromet sa dignité. Elle a alors droit à une réparation.

Les Québécoises constituent 50,5 % (3 950 088) de la population (2009)

Le revenu d'emploi des femmes travaillant à temps plein toute l'année correspond à 76 % de celui des hommes (2007).

Les femmes représentent près de la moitié (47,3 %) de la population active (2008).

Le taux d'emploi féminin se situe à 57,3 % (2008).

Parmi les femmes de 15 ans et plus, 61,1 % participent au marché du travail (contre 70,4 % pour les hommes).

Les femmes occupent 13 % des sièges dans les conseils d'administration des 500 plus grandes sociétés canadiennes (2009). Aucune hausse significative n'a été enregistrée à ce titre depuis 2007.

2.2 Portrait de la représentation des femmes dans les institutions décisionnelles

Le portrait statistique de la représentation des femmes en politique en est une des nombreuses manifestations.

Représentation à l'Assemblée nationale (années d'élections générales)

2003 : 30,4 %

2007 : 25,6 %

2008 : 29,6 %

Représentation parmi les élus municipaux (années d'élections)

Conseillères

2005 : 26,6 % 2009 : 29,2 %

Mairessees

2005 : 13,1 % 2009 : 16 %

Dates importantes concernant les femmes en politique

1947 : Mae L. O'Connor, 1^{re} femme à se présenter à une élection partielle dans le comté de Huntingdon

1961 : Élection historique de Marie-Claire Kirkland-Casgrain

1962 : Première femme nommée au cabinet, Marie-Claire Kirkland-Casgrain

1985 : Première femme à être nommée vice-première ministre, Lise Bacon

2007 : Premier Conseil des ministres paritaire de l'histoire

3. Quelles mesures devrait-on prendre pour favoriser l'intégration des femmes au pouvoir politique?

3.1 Les mesures prises jusqu'à maintenant sont insuffisantes pour permettre la représentation équitable des femmes en politique

Contrairement à l'emploi, dans la sphère politique, l'État québécois n'a jamais adopté de mesures de discrimination positive pour établir l'équité entre les femmes et les hommes en matière de représentation.

Par contre, certaines actions ont été prises par le gouvernement en vue d'accroître l'égalité entre les femmes et les hommes :

- Parité au Conseil des ministres;
- Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes;

- Programme *À égalité pour décider*,
- Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, dont les résultats sont positifs;

La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État

2003 : 24 % de femmes sous-ministres

2004 : 16,7 %

2005 : 25 %

2009 : presque 50 %

Mais ça ne suffit pas! Plus que jamais, il faut dépasser ce « plafond de verre » qui tourne autour de 30 %. Les reculs ne sont pas impossibles.

Ça prend des mesures officielles pour atteindre enfin l'égalité de fait!

Les femmes représentent 50,5 % de la population et seulement 29 % des parlementaires à l'Assemblée nationale. Au regard de ce chiffre, on ne peut que souligner, comme le fait si bien Gisèle Halimi, que :

« Une démocratie où la moitié de l'humanité est gouvernée par l'autre n'est qu'une caricature de démocratie, un État de droit où l'alternative est d'acquiescer ou de se désintéresser. Dans tous les cas, de se soumettre³. »

Nous mentionnons également, dans notre mémoire le processus de nomination des juges de la Cour du Québec, des cours municipales et des membres du Tribunal administratif du Québec, que :

« L'humanité est formée de femmes et d'hommes. Égaux en nombre, en valeur, en droit, en intelligence, en capacités, etc. Sexués, mais égaux⁴. »

« L'appartenance sexuelle est un paramètre initial. Tout être humain, avant son étiquetage dans une « catégorie » de l'humanité, dans une classe sociale, dans la famille ou la tribu, ressortit au masculin ou au féminin.

[...]

³ Gisèle HALIMI, « Plaidoyer pour une démocratie paritaire », p. 11-22, dans Colloque La Démocratie pour les femmes : un pouvoir à partager, *Femmes : moitié de la terre, moitié du pouvoir – Choisir la cause des femmes*, tenu à Paris (siège social de l'UNESCO), les 3 et 4 juin 1993, Paris, Gallimard, 1994, 288 p.

⁴ Conseil du statut de la femme, *Mémoire du Conseil du statut de la femme présenté à la Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges de la Cour du Québec, des cours municipales et des membres du Tribunal administratif du Québec*, [à paraître].

« La démocratie, composée de citoyens et de citoyennes, ne peut que leur reconnaître les mêmes droits politiques. Et ne serait plus la démocratie si ce préalable fondateur – le genre humain est double – n’entraînait pas l’obligation d’un partage égal entre femmes et hommes de la responsabilité de la décision⁵. »

« Si donc l’humanité se partage entre d’eux sexes, comment se fait-il que l’un d’eux dirige l’autre? Que les hommes règnent dans les lieux de pouvoir et de décision, qu’ils soient mieux rémunérés, qu’ils jouissent de privilèges uniquement en raison de leur sexe⁶. »

3.2 La présence des femmes en politique est souhaitable

La représentation équitable des femmes en politique est essentielle pour l’atteinte de l’égalité de fait, mais aussi pour la santé démocratique et l’efficacité de la gouvernance publique. Peut-on se priver d’exploiter entièrement les forces et les talents disponibles dans la société?

Ces femmes éduquées et pleines de ressources devraient pouvoir intégrer sans difficulté les lieux de pouvoir.

3.3 Les obstacles (culture des partis, disponibilité des femmes-mères-soutien de famille, etc.)

- Le système en soi :

La politique est un monde d’hommes : fait par des hommes, pour des hommes!

Traditionnellement, la femme appartient à la vie privée et l’homme, à la vie publique.

⁵ Gisèle HALIMI, *La nouvelle cause des femmes*, Paris, Éditions du Seuil, 1997, p. 126 et 127, 266 p., citée dans Conseil du statut de la femme, *Mémoire du Conseil du statut de la femme présenté à la Commission d’enquête sur le processus de nomination des juges de la Cour du Québec, des cours municipales et des membres du Tribunal administratif du Québec*, op. cit.

⁶ Conseil du statut de la femme, *Mémoire du Conseil du statut de la femme présenté à la Commission d’enquête sur le processus de nomination des juges de la Cour du Québec, des cours municipales et des membres du Tribunal administratif du Québec*, op. cit.

L'impact de la socialisation des filles, les stéréotypes et la perception du milieu politique :

La politique est vue comme un monde dur, où tous les coups sont permis;
Pour les femmes, l'engagement en politique exige une adaptation à un milieu et à des pratiques d'hommes : agressivité, assurance, autorité, etc.⁷;
Certains traits de caractère nécessaires pour réussir en politique apparaissent négatifs lorsque portés par une femme : ambition, autorité, entêtement, détermination;
Il est « honteux » pour une femme d'avoir de l'ambition et le goût du pouvoir, si ce n'est pas par dévouement ou pour le bien public.

- Le poids déjà lourd des tâches familiales supportées par les femmes :

Les tâches familiales et domestiques sont encore inégalement réparties entre les femmes et les hommes, et rendent les femmes moins disponibles à la vie publique. Elles ont donc moins de temps, moins de facilité à se libérer et un réseau social moins vaste.

- La candidature soumise à des règles ne favorisant pas les femmes :

Les femmes hésitent davantage que les hommes à faire des démarches pour se lancer en politique active par manque de confiance en soi et en ses capacités à exercer un leadership. Elles ont peur de ne pas être à la hauteur du poste, des responsabilités.

- La responsabilité des partis politiques : leur manque de créativité ou d'intérêt :

Le recrutement des candidats se fait dans des milieux qui rassemblent surtout des hommes! Les bons vieux *boys club*.
Le profil des candidats (personnalités notables ayant « réussi ») ne colle pas bien aux femmes qui exercent davantage d'autres types d'emplois que ceux permettant de faire valoir ses capacités à gouverner.
Le financement des courses aux investitures locales n'est pas réglementé, permettant les contributions personnelles aux dépenses. Or, les femmes sont désavantagées sur le plan socio-économique avec un salaire annuel moyen équivalent à 76 % de celui des hommes...

3.4 Les solutions (l'État, les partis politiques, les individus)

L'augmentation de femmes élues à l'Assemblée nationale passe nécessairement par l'augmentation des candidatures féminines.

⁷ Pierre BOURDIEU, *La domination masculine*, coll. Liber, Paris, Seuil, 1998, p. 69, 142 p., cité dans Conseil du statut de la femme, *Des partis et des femmes : pour une représentation équitable des femmes en politique – Mémoire sur le projet de loi 78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives*, op. cit.

Il faut que le gouvernement soumette le financement des partis politiques à une pleine représentation des femmes et force les partis politiques à mettre en place les infrastructures et les moyens nécessaires pour que les femmes soient équitablement représentées.

Cela requiert la volonté et, surtout, la participation de tous les acteurs, que ce soit le gouvernement, les partis politiques et les organismes de formation et de soutien.

L'État

Le gouvernement détient le *pouvoir* de :

- Mettre en place des mesures financières incitatives visant à encourager les partis à recruter des femmes dans leur formation politique;
- Mettre en place des mesures facilitant l'accès aux femmes à la fonction politique (congrés à l'occasion de l'investiture, couverture de certaines dépenses personnelles, etc.);
- Responsabiliser les partis politiques et accroître leur imputabilité au regard de la recherche de candidatures féminines et du processus allant de l'investiture à l'élection;
- Reconnaître l'effort des partis en majorant le remboursement des dépenses électorales ayant fait élire au moins 30 % de femmes;
- Obliger les partis à se doter d'un plan d'action favorisant l'élection de femmes et d'en rendre compte.

Les partis politiques

Ce n'est qu'en forçant l'engagement des partis politiques que la représentation des femmes en politiques augmentera. Car, pour qu'il y ait plus de femmes élues, il faut au départ plus de femmes candidates!

Les partis, dès lors qu'ils sont largement financés par l'État (avec les taxes des citoyennes entre autres), devraient être tenus de mettre en œuvre un plan d'action visant l'équilibre des sexes dans le processus de recrutement des candidatures et d'en rendre compte au Directeur des élections.

Accroître l'imputabilité des partis sur :

La mise en place d'un comité de recrutement composé à part égale d'hommes et de femmes;

Le recrutement de candidates : sortir des sentiers battus (des milieux et des modèles masculins);

La mise en place d'une limite des dépenses lors des investitures;

La formation des membres du parti aux enjeux de l'égalité entre les sexes.

Les individus

Malgré ces mesures, il restera de nombreuses barrières à abattre. Le sentiment indu de n'être pas à la hauteur pour assurer une fonction politique risquera encore de freiner les ambitions politiques de certaines.

Mais plus il y aura de modèles de femmes élues, plus de femmes seront intéressées par ces fonctions.

Le simple fait de croire qu'il existe des barrières peut constituer une limite plus importante à l'avancement des femmes que l'existence réelle de tels obstacles⁸.

À cela, les **programmes de mentorat** et de formation donnés par le Groupe Femmes, Politique et Démocratie, À voix égales et le Centre de développement femmes et gouvernance sont autant de pistes intéressantes pour orienter les femmes désireuses de se lancer en politique.

4. Conclusion

Le droit de vote a été une grande victoire pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. **Soixante-dix ans plus tard, on constate qu'il constituait une étape plutôt qu'un aboutissement** et que d'autres étapes importantes restent à être franchies.

Seule une participation égale des femmes et des hommes à tous les paliers de décision peut permettre d'atteindre l'équilibre nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie et à son renforcement.

Pour atteindre cet objectif commun aux femmes et aux hommes d'une société plus égalitaire, il est certain que **le Québec doit compter sur le potentiel de sa population féminine.**

Pour y parvenir, il faudra encore une fois : **remettre en question la vision profondément ancrée de l'ordre établi, provoquer le changement des mentalités et revendiquer infatigablement nos droits.**

Parce que, malheureusement, il ne suffit pas simplement de *vouloir*... **Il faut agir!**

⁸ Manon TREMBLAY, *Québécoises et représentation parlementaire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 89-90, 328 p.